



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



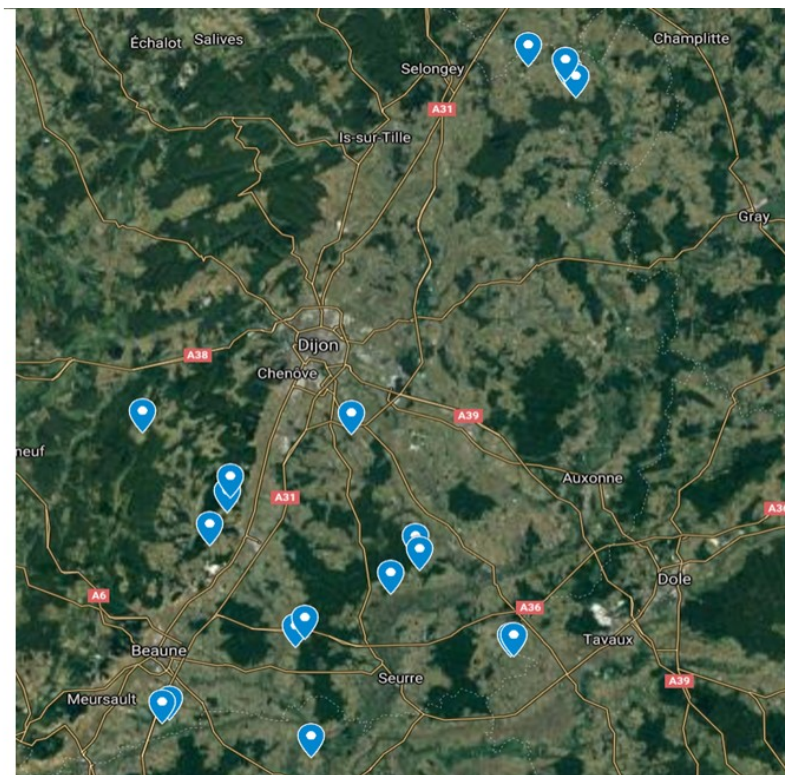
BSV CASSIS n° 10 - BILAN 2020



Carte du réseau

Points réseau BSV

- 📍 Merceuil BD
- 📍 Merceuil NB
- 📍 Bragny-sur-Saône NB
- 📍 Magny-les-Aubigny NB
- 📍 Magny-les-Aubigny BD
- 📍 Bonnencontre BD
- 📍 Tichey BD
- 📍 Tichey NB
- 📍 Gergueil NB + ANG
- 📍 Chaume BD
- 📍 Chaume NB
- 📍 Chaume NB
- 📍 Sacquenay NB
- 📍 Chaux NB
- 📍 Concoeur NB + BD
- 📍 Corboin NB
- 📍 Saulon-la-Chapelle NB + BD + ANG
- 📍 Villy-le-Moutier BD + NB
- 📍 Villy-le-Moutier NB



La répartition des parcelles permet de couvrir les principaux secteurs de production :

Côte Viticole de Nuits, Vallée de Saône, Haute Vallée de l'Ouche.

Au total :

- Les **4 variétés** traditionnelles de cassis-fruits ont été suivies : Noir de Bourgogne, Royal de Naples, Andega, Blackdown
- **148 observations** ont été réalisées au cours de la campagne (1 observation = 1 couple variété/bio-agresseur)
- Ce qui correspond à **29 points d'observation**, répartis sur 13 communes



Bilan sanitaire

Bioagresseurs	Pression 2020	Comparaison avec 2019
Anthraxnose	Faible	<
Oïdium	Faible	<
Rouille	Très faible	<
Chenilles	Forte localement	>
Puceron verts	Moyenne	=
Pucerons jaunes	Faible	<
Pucerons cendrés	Moyenne	>
Cécidomyies	Faible	=
Sésies	Faible	=
Cochenilles	Plutôt forte	>

Facteurs de risque phytosanitaire

L'année 2020 est caractérisée par :

- un débourrement relativement précoce
 - une floraison rapide
 - des pucerons jaunes présents avant floraison
 - une sécheresse printanière qui a été la plus forte au moment de la période de floraison (pic de précipitation mi-mai, puis sec à nouveau)
 - de fortes températures estivales, impactant pour l'an prochain (les phases importantes d'initiation florale et de mise en réserve avant hiver s'étant déroulées en conditions de stress)
 - une persistance des populations de pucerons cendrés jusqu'à août
- des conditions peu propices au développement des maladies foliaires

Anthraxnose

En raison du confinement de mars 2020, l'appareil de mesure Vuittenez a dû être mis à l'arrêt. Les premières projections d'anthraxnose ont été enregistrées, mais il n'y a pas eu de relevés possibles jusqu'en mai.

Mi-avril, les points noirs (1^{ers} symptômes) sont rares.

Globalement, la situation est saine dans le parcellaire en raison des faibles précipitations et du temps sec.

Puis la sécheresse estivale n'a pas été propice aux contaminations secondaires et les symptômes ont peu évolués avant le début de sénescence.

Oïdium

1^{ère} observation de taches mi-mai en parcelles sensibles insuffisamment protégées pour leur sensibilité.

Cependant, entre fin mai et début juin, il est inhabituel de constater que très peu de parcelles présentent des symptômes. Seules les parcelles historiquement sensibles ont montré une évolution des symptômes de fin-mai à juin.

Mi-juin, des nouveaux foyers sont apparus dans plusieurs secteurs, notamment sur des parcelles en repousse après broyage (vallée de la Saône et de la Dheune, Vallée de l'Ouche).

La majorité des parcelles observées restent cependant sans symptômes.



Après récolte, peu d'évolution constatée. Les parcelles saines avant récolte le sont restées. Les symptômes en parcelles atteintes en juin ont viré au brun caractéristique en juillet.

Rouille

Pas de symptômes observés jusqu'au dernier bulletin.

Par la suite, le temps très sec n'a pas été du tout propice à des attaques, même en fin de campagne.

Chenilles

Une présence essentiellement de cheimatobies a été détectée très précocement, au 25 mars, dans quelques parcelles situées au Nord de Dijon. Au 10 avril, les cheimatobies étaient observables sur la quasi-totalité des parcelles du réseau à des degrés de pression variable. Les pyrales ont commencé à apparaître au 20 avril, fin floraison, avec la disparition progressive des cheimatobies.

Toute la floraison a donc été impactée. Des traitements au bacillus thuringiensis ont été appliqués dans les cas les plus critiques, avec une efficacité satisfaisante.

Pucerons

Pucerons jaunes : apparition précoce (fin mars) de symptômes fréquents. Par la suite, mis à part dans quelques foyers, le nombre important de symptômes n'a pas semblé beaucoup nuire au développement du cassis.

Pucerons verts : début de colonies détectées dès le 8 avril, devenues fréquentes fin avril.

L'intensité est restée souvent faible à moyenne, puis a commencé à décliner dès mi-mai.

Les pucerons cendrés ont commencé à apparaître à mesure que les populations de pucerons verts déclinaient, persistant jusqu'à très tard dans la saison (début août, des colonies étaient encore présentes sur les tiges vertes).

Les pucerons ont donc été présents pendant toute la campagne, et jusqu'à après récolte. Toutefois, leur présence n'a pas engendré de situation sanitaire critique pour les vergers.

Cochenille du mûrier

Le 1^{er} essaimage s'est déroulé fin mai, avec une majorité d'essaimage observés sur la 3^{ème} semaine de mai.

Le second essaimage s'est déroulé fin juillet (bulletin spécial paru le 30 juillet).

Cécidomyie des pousses du cassissier

Ce ravageur est plus ou moins présent dans les vergers adultes, généralement sans engendrer de gros préjudices sur la culture. En revanche, il peut être très problématique pour des parcelles en repousses après broyage ou pour des jeunes plantations à proximité d'anciennes.

1^{ère} génération de larves reportée par un producteur à partir du 15 avril, ce qui est très précoce. Elle s'est ensuite déroulée rapidement (en une quinzaine de jours).

La G2 a sévi début juin et la G3 fin juin.



Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement